DLP 21-8-90001551

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

I.S.S.N. 0758-2374

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX

ABONNEMENT ANNUEL : 175 F Régisseur Recettes D.R.A.F. CCP DIJON 35 00 28 D

☎ 80.22.19.38 EDITION GRANDES CULTURES



Bulletin n° 18 - 16 août 1990

COLZA : *Protection d'automne*

COLZA

La culture peut être attaquée dès l'automne par différents ravageurs, notamment : mouche du chou, altises, charançon du bourgeon terminal, limaces, tenthrèdes, pucerons,...

La protection insecticide réalisée dès le semis concerne essentiellement la mouche du chou et la grosse altise.

—— MOUCHE DU CHOU

L'expérience des campagnes précédentes a montré que les situations les plus touchées correspondent en général aux semis très précoces. Les plantes atteignent en effet le stade 4 feuilles vraies étalées (stade B4), le plus attractif, au moment du dépôt des pontes. Il apparait, d'autre part, que les risques de baisse de rendement sont plus importants en sol à faible réserve en eau.

PRECONISATIONS :

Eviter les semis très précoces. Attendre environ le 25 août en situation de plateaux et le 30 août en situation de plaine. Cette précaution permet de limiter les attaques.

Dans les zones à risque, où la présence du ravageur est généralement observée, et dans le cas de semis précoces, la protection sera réalisée par application de microgranulés dans la raie de semis.

INSECTICIDES HOMOLOGUES EN TRAITEMENT DU SOL CONTRE LA MOUCHE DU CHOU

Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha
carbofuran	Curater, Curater V, Delex, Rampar, Rampar 5 G	9 kg
carbofuran + isophenphos	Carma	9 kg
furathiocarbe	Deltanet	12 kg
terbuphos	Counter Plus	10 kg

Par ailleurs, l'Oftanol T (isophenphos + thirame), homologué en traitement de semences contre la grosse altise à 4 kg/Q, semble avoir une action intéressante contre la mouche du chou (selon des essais CETIOM).

—— GROSSE ALTISE ET CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

SITUATION :

Les populations de grosse altise sont restées modérées au cours des dernières campagnes. Le charançon du bourgeon terminal a pu présenter localement des niveaux un peu plus sensibles.

P.34

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD

PRECONISATIONS :

Le traitement au semis contre la grosse altise présente en général une bonne efficacité. Il n'est cependant pas justifié en absence de risque mouche du chou. Un vol important peut être contrôlé par un traitement en végétation.

Contre le charançon du bourgeon terminal, l'efficacité d'un traitement au semis est irrégulière, le vol intervenant souvent de façon tardive. Le contrôle de cet insecte repose donc essentiellement sur les traitements en végétation.

INSECTICIDES AUTORISES CONTRE GROSSE ALTISE ET CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL EN TRAITEMENT DU SOL

	Grosse altise		Charançon du bourgeon terminal	
Matière active	Spécialité commerciale	Dose/ha	Spécialité commerciale	Dose/ha
benfuracarbe	Oncol 5 G	9 kg		
	Oncol S	5,25 kg		
carbofuran	Nombreuses spécialités	9 kg	Curater, Curater V	
			Rampar, Rampar 5G	9 kg
			Delex	
carbosulfan	Marshal fort	7,5 kg		
furathiocarbe	Deltanet	12 kg	Deltanet	12 kg
terbuphos	Counter plus	10 kg		
thiophanox	Dacamox 5G	9 kg		
	Dacamox 5S			
carbofuran + isophenphos	Carma	9 kg		
phorate + terbuphos	Dispell	18 kg		

——— LIMACES

Malgré la sécheresse de l'été, le risque de dégâts de limaces reste à prendre en compte en particulier en cas d'arrivée de conditions météorologiques douces et humides.

Les situations les plus exposées sont les préparations motteuses et les parcelles avec présence de débris végétaux importants.

PRECONISATION :

Déceler la présence des limaces en plaçant des appâts anti-limaces sous abris (tuiles, sacs...). Surveiller plus particulièrement les bordures. Lorsque nécessaire, intervenir rapidement.

PRODUITS UTILISABLES :

- métaldéhyde (nombreuses spécialités) 5 à 10 kg/ha selon les spécialités
- mercaptodiméthur (Mesurol) 3 à 5 kg/ha
- thiodicarbe (Skipper) 5 kg/ha

——— DESHERBAGE

La technique de base reste l'utilisation de désherbants au semis, soit en pré-semis, soit en post-semis prelevée de la culture.

Les expérimentations du Service de la Protection des Végétaux montrent qu'un traitement unique de pré-semis est rarement suffisant et que la solution la plus satisfaisante est la succession de produits de pré-semis et de pré-levée. Ce qui conduit à envisager, par exemple, les programmes suivants :

.../..

FORT RISQUE D'ENHERBEMENT : INTERVENIR EN PRE-SEMIS

En dominante dicotylédones :
- Treflan EC 2,5 l à 2,2 l,
- Devrinol FL 2,8 l à 2,2 l selon la teneur en argile

Si risque Capselles :
- Intervenir en post-semis avec Butisan S 1,5 l après une application de Treflan EC ou de Devrinol FL.
- Intervenir en deux passages :
  Butisan S 1,5 l post-semis
  puis Butisan S 1,5 l stade A-B1.

En dominante graminées :
- Comodor 6,6 l
- Amarillo 5 l ou Tamber 6 l si flore mixte

FAIBLE RISQUE D'ENHERBEMENT OU RISQUE DE RETOURNEMENT : INTERVENIR EN POST-LEVEE

A partir du stade B4-B6 sur colzas bien enracinés (pivot racinaire > 10 cm).
- Pradone TS : 4 kg
- Clerdone 2,5 l : . Intérêt sur Composées, Ombellifères,
  . Moyen sur Capselle,
  . Inefficace sur Gaillet, Géranium et Crucifères.

NOUVEAUTE : COLZOR

Une nouvelle spécialité a obtenu une autorisation provisoire de vente en avril 1990 :

COLZOR, de la société La Quinoléine, est une association de tébutame (600 g/l) et de clomazone (20 g/l), qui s'utilise à la dose de 6 l/ha (5 l/ha en sol filtant), en post-semis prélevée du colza.

RESULTATS D'EFFICACITE OBTENUS EN 89-90 (12 ESSAIS) PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Adventices	COLZOR % efficacité	Nombre d'essais
	DICOTYLEDONES	
Capselle bourse à pasteur	95,6	3
Gaillet gratteron	92	1
Laiteron des champs	55	1
Lamier pourpre	93,5	2
Lampsane commune	100	1
Mercuriale annuelle	57	1
Morelle noire	71	1
Mouron des oiseaux	100	1
Pensée des champs	59,6	6
Ravenelle	49	1
Renoncule des champs	100	1
Shérardie des champs	100	1
Valérianelle potagère	11	1
Véronique à feuille de lierre	84,5	1
Véronique de Perse	100	1
	GRAMINEES	
Repousses de blé	49	2
Repousses d'orge	36	3
Vulpin des champs	71	2

P. 35

Les efficacités présentées sont à considérer avec prudence, elles sont le reflet d'une première année d'expérimentation. Ces résultats sont provisoires et seront étayés par une deuxième année d'expérimentation.

SELECTIVITE :

Des décolorations blanchâtres à jaunâtres sur le pourtour des limbes ont été observées dans trois essais sur douze. Ces phénomènes passagers sont sans incidence sur le colza.

LIMITATION D'USAGES DE MATIERES ACTIVES

Diverses restrictions d'usage sont intervenues lors de récentes séances du Comité d'Homologation.

Citons en particulier :

Atrazine-Simazine : Limitation d'autorisation aux seuls usages où l'apport d'atrazine n'excède pas 1 500 g/ha.

Lindane : Suppression des traitements foliaires et des traitements de semences de betteraves et crucifères oléagineuses. Apport maximum de 1 350 g/ha en traitement de sol.

*

* *